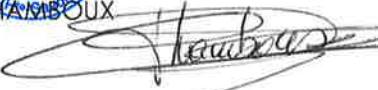


Vu pour être annexé à la délibération DEL_2025_114 du Conseil Municipal en date du 07 novembre 2025.

Le Maire - Catherine BASTARD


La secrétaire de séance - Josette CHAMBOUX


THONON
agglomération

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

2024



THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville
BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
04 50 31 25 00

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (RPQS), destiné notamment à l'information des usagers.

L'article 3 du Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets précise le contenu obligatoire qui doit figurer dans le RPQS, notamment les indicateurs techniques de collecte et de traitement ainsi que les indicateurs financiers.

Les populations millésimées 2022 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.
Elles sont authentifiées par le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

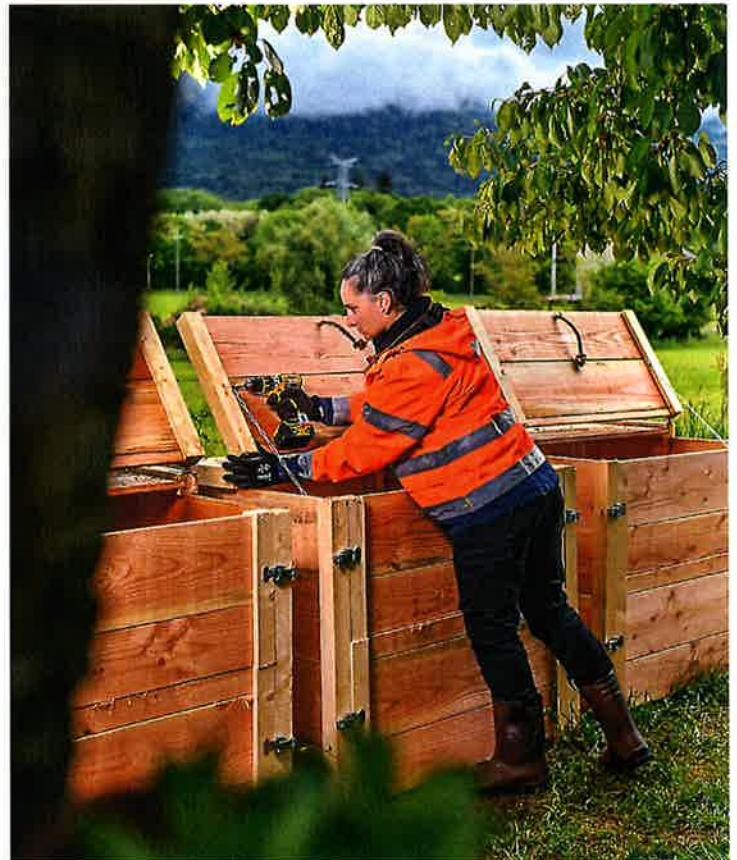


TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Compétences et organisation du service	5
Indicateurs techniques	6
Indicateurs de collecte	7
Le traitement des déchets	14
Information et prévention, réduction	27
Indicateurs financiers	31
Projets menés en 2024	37
Synthèse	39



LEXIQUE

DASRI : Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux

DEA : Déchets d'Elément d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures ménagères et Assimilés

SERTE : Syndicat d'Epuration de la Région de Thonon et d'Evian

SITOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

STOC : Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais

SYDEVAL : Syndicat des Déchets de l'Eau et de la Valorisation, à Marignier

VHU : Véhicule Hors d'Usage

COMPÉTENCES ET ORGANISATION DU SERVICE

CRÉATION DE L'AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2017

Compétente en matière de **collecte et traitement des ordures ménagères (OM)** pour les vingt-cinq communes qui la composent.

Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire.



48 équivalents temps plein
dont 21 affectés à la régie de collecte et 12 agents affectés aux quatre déchetteries.

GESTION DES DÉCHETS

- La **collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères** : ordures ménagères résiduelles et ordures ménagères recyclables,
- Les **déchets assimilés** aux ordures ménagères,
- La gestion des **quatre déchetteries intercommunales**,
- La **sensibilisation et la prévention** à l'égard des habitants en matière de réduction des déchets.



TRAITEMENT DES DÉCHETS

- **Fait incinérer les ordures ménagères des communes de :** Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire au **Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Chablais (STOC)**, à Thonon-les-Bains,
- **Fait incinérer les ordures ménagères** de la commune d'Allinges au SYDEVAL, situé à MARIGNIER.
- **Fait incinérer les ordures ménagères des communes d'Armoy et du Lyaud** au SITOM des Vallées du Mont-Blanc, situé à PASSY.

INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS DE COLLECTE

LES DÉCHETS MÉNAGERS

Les déchets ménagers, ou déchets des ménages, sont tous les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est **un ménage**.

Les ordures ménagères comprennent plusieurs fractions :

- **La fraction fermentescible** (ou dite bio-déchets)
- **La fraction recyclable**
- **La fraction résiduelle**

Les ordures ménagères **résiduelles** sont les déchets restant après les collectes sélectives des fractions recyclables et fermentescibles. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Elles sont généralement orientées vers un **centre de valorisation énergétique**.

25

communes du territoire desservies avec une représentation de 97077 habitants.



LES DÉCHETS MÉNAGERS PRIS EN CHARGE EN DÉCHETTERIE



Déchets verts



Équipements électriques et électroniques (DEEE)



Lampes



Piles et accumulateurs



Articles de sport et de loisirs (ASL)



Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)



Huiles minérales ou synthétiques



Encombrants



Produits chimiques (DDS)



Capsules de café



Éléments d'ameublement (DEA)



Produits textiles (TLC)



Jouets



Radiographies, médicaments



Cartouches d'imprimantes



Articles de bricolage et de jardin (ABJ)



Bouteilles de gaz



Plâtre



Ferraille



Gravats



Bois

LES DÉCHETS ASSIMILÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES

Les déchets assimilés sont des **déchets non ménagers** mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Sont ainsi assimilés aux ordures ménagères les déchets des artisans, commerçants, administrations, établissements publics, associations... déposés dans les bacs dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.



LES DÉCHETS NON PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC



Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
pour l'antenne de Thonon

Les DASRI sont les **déchets d'activité de soin à risque infectieux** produits par les patients en auto-traitement (piquants, coupants, tranchants). Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des risques qu'ils représentent pour la santé et des accidents qu'ils peuvent occasionner au cours de leur élimination (collecte, usine de traitement, centre de tri...).

Il est donc **strictement interdit** de jeter ces déchets avec les ordures résiduelles ou dans les déchets recyclables (par exemple, ne jamais les mettre dans des bouteilles ou des flacons).

Les DASRI sont pris en charge dans les quatre déchetteries de l'agglomération. Cependant, à Thonon-les-Bains, ils ne sont pas acceptés. Ils peuvent être déposés dans l'un des points de collecte dont la localisation est précisée sur le site www.dastri.fr. DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte et le traitement de ces déchets. Afin de les stocker, des boîtes jaunes à couvercle vert sont remises gratuitement au patient dans l'ensemble du réseau officinal.



Les **déchets amiante**s ne sont pas pris en charge par le service public.

Le centre agréé le plus proche est situé à Villy-le-Pelloux chez Excoffier (04-50-08-30-20). Il est interdit de déposer des plaques d'amiante ou tout objet constitué d'amiante dans les conteneurs de collecte ou dans les bennes des déchetteries.



Engins pyrotechniques ou produits explosifs

Les **engins pyrotechniques ou explosifs** ne sont pas collectés par le service public. La société SERMAP ALPHACHIM intervient dans ce domaine (04-42-81-64-64).



Véhicules hors d'usage (VHU)

Ils doivent être remis à des centres « VHU » agréés par la préfecture.



Produits radioactifs

L'usager doit faire appel à une entreprise spécialisée dans le reprise de ces déchets.

L'ORGANISATION DES COLLECTES

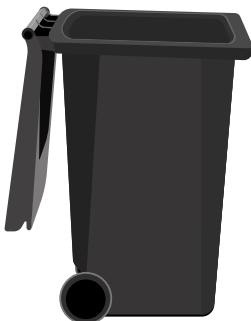
Modalités d'exploitation du service public

Les prestations suivantes sont assurées en régie :

- La collecte des **ordures ménagères résiduelles et recyclables**, à Thonon-les-Bains,
- La **fourniture et l'entretien des bacs de collecte** pour les ordures ménagères résiduelles et recyclables à Thonon-les-Bains,
- La **gestion du haut de quai** des quatre déchetteries : gardiennage, gestion des enlèvements des bennes, accueil des usagers.

Les autres prestations sont réalisées par des prestataires privés via des marchés publics ou des contrats.

Les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte



- **Matériaux collectés** : ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte
- **Usagers desservis** : 67 683 hab.
 - Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoiy, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Draillant, Excenevex, Fessy, Le Lyaud, Lully, Margencel, Perrignier, Orcier, Thonon-les-Bains
- **Matériel de pré-collecte** : bacs de 140 à 770L, sacs
- **Mode de collecte** : porte-à-porte (benne de collecte)
- **Fréquence de collecte** : C1 à C2, 1 à 2 fois par semaine

Les ordures ménagères résiduelles en apport volontaire

- **Matériaux collectés** : ordures ménagères résiduelles en apport volontaire
- **Usagers desservis** : 29 394 hab.
 - Ballaison, Chens-sur-Léman, Douvaine, Loisin, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy-Foncenex, Yvoire.
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C1 à C2, 1 à 2 fois par semaine



Multimatériaux (emballages + papiers en mélange) en apport volontaire



- **Matériaux collectés** : multimatériaux en apport volontaire
- **Usagers desservis** : 58 385 hab.
 - Hors Thonon
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C1, 1 à 3 fois par semaine

● Multimatériaux (emballages + papiers en mélange) en porte-à-porte



- **Matériaux collectés :** multimatériaux en porte-à-porte
- **Usagers desservis :** 38 692 hab.
 - Thonon-les-Bains
- **Matériel de pré-collecte :** Bacs de 140 à 770L
- **Mode de collecte :** porte-à-porte (benne de collecte)
- **Fréquence de collecte :** C1, 1 fois par semaine

Le verre



- **Matériaux collectés :** verre
- **Usagers desservis :** 97 077 hab.
 - Toutes les communes
- **Matériel de pré-collecte :** conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000L
- **Mode de collecte :** apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte :** C0.5 à C2

● Les cartons ménagers

- **Matériaux collectés :** cartons ménagers
- **Usagers desservis :** 58 385 hab.
 - Toutes les communes excepté Thonon-les-Bains
- **Matériel de pré-collecte :** conteneurs aériens 5000L
- **Mode de collecte :** apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte :** C1 à C2

● Les cartons commerciaux

- **Matériaux collectés :** cartons commerciaux
- **Usagers desservis :** activités économiques de la ville de Thonon-les-Bains
- **Matériel de pré-collecte :** bac spécial 770L
- **Mode de collecte :** porte-à-porte
- **Fréquence de collecte :** C1



La fréquence de collecte est exprimée par Cn ou « n » désigne le nombre de collecte par semaine.

LA PRÉ-COLLECTE

Le matériel de pré-collecte utilisé sur le territoire afin de collecter des ordures ménagères est hétérogène :

Communes	Matériel de pré-collecte pour les Ordures ménagères résiduelles	Matériel de pré-collecte pour les Ordures ménagères recyclables
Draillant, Perrignier	Bacs de regroupement de 770 L	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
Thonon-les-Bains	Bacs gris	Bacs jaunes et sacs jaunes (hors verre) Conteneurs aériens ou enterrés pour le verre
Ballaison, Chens-sur-Léman, Douvaine, Loisin, Nernier, Sciez-sur-Léman, Veigy Foncenex et Yvoire.	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
Autres communes	Bacs gris	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

Pour les communes de Draillant, Perrignier (155 bacs environ sur le territoire), les bacs sont **fournis par l'agglomération**.

Pour la ville de Thonon-les-Bains, la gestion des bacs est réalisée en **régie**. Les bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles et jaunes pour les ordures ménagères recyclables sont ainsi fournis aux usagers et la collectivité en assure également l'entretien et la réparation.

Le parc de bacs utilisé à la ville s'élevait à environ **13 600 bacs en 2024**.

Lorsque la mise à disposition de bacs est impossible, des sacs de 30 ou 50 litres sont mis à disposition des usagers.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages	Papiers journaux	Cartons ménagers	Textiles
Nombre de conteneurs en apport volontaire	387	302	479	0	132	55

1355 conteneurs au total.

LES COLLECTES EN RÉGIE ET EN PRESTATIONS EXTÉRIEURES

● Les ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles pour la ville de Thonon-les-Bains est effectuée en régie, une étude d'optimisation menée en 2019 a permis la refonte des circuits, avec 14 circuits pour la collecte des ordures ménagères et 6 circuits pour la collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères en apport volontaire a été mise en service dans les communes suivantes :

Communes	Dates de mise en service de l'apport volontaire
Sciez	Février 2017
Douvaine	16 mars 2020
Ballaison et Loisin	5 avril 2021
Veigy-Foncenex	6 décembre 2021
Chens-sur-Léman, Nernier et Yvoire	13 mars 2023
Massongy et Messery	13 et 31 mai 2024

*Depuis début février 2017, la ville de Sciez est collectée en apport volontaire, à l'exception de la rue des charmes qui reste en attente d'un point de collecte.

La collecte en camion grue est faite en prestation de service via un marché public.

LES DÉCHETTERIES

Cinq déchetteries intercommunales sont à disposition des habitants de Thonon Agglomération.

Quatre déchetteries sont gérées directement par Thonon Agglomération : la déchetterie d'Allinges, la déchetterie de Bons-en-Chablais, la déchetterie de Douvaine et la déchetterie de Sciez-sur-Léman. La déchetterie située à Thonon-les-Bains est gérée directement par le SERTE, Syndicat d'Epuration de la Région de Thonon Est. Elle a fait l'objet d'un rapport annuel par le syndicat.

ALLINGES

Lieu-dit Mâcheron - 74200 Allinges

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h00-11h45 | 13h30-17h30

Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8h15-11h45 | 13h15-17h00

Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

BONS-EN-CHABLAISS

152 rue de Courchamps – 74890 Bons-en-Chablais

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8h00-11h45 | 13h30-17h30

Fermée le mercredi, dimanche et jours fériés

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8h15-11h45 | 13h15-17h00

Fermée le mercredi, dimanche et jours fériés

DOUVAIN

Avenue du Lac – 74140 Douvaine

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Du lundi au samedi : 8h00-11h45 | 13h30-17h30

Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8h15-11h45 | 13h15-17h00

Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés



SCIEZ

Chemin de l'Effly – 74140 Sciez

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 8h00-11h45 | 13h30-17h30

Fermée le mardi, dimanche et jours fériés

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8h30-11h45 | 13h15-17h00

Fermée le mardi, dimanche et jours fériés

LE GARDIENNAGE

est assuré en régie par des agents du service public.

- Contrôler les accès sur les sites,
- Aider les usagers au déchargement et les informer sur les filières de recyclage,
- Assurer la gestion du site : commander les bennes, entretenir les équipements, assurer l'ouverture et la fermeture du site.

La présence d'au moins un gardien par site et par jour est assurée. Les journées où l'affluence est plus importante, deux agents sont présents sur site.

En période estivale, des emplois saisonniers viennent renforcer l'équipe de gardiennage des déchetteries.

LA FRÉQUENTATION

- Entre **4 500** et **10 000** passages par mois
- Sites les plus fréquentés : Allinges et Douvaine - Entre **80 000** et **95 000** véhicules par site.
- Lors des journées de grande affluence, la fréquentation approche les **700 véhicules par jour**. Selon les recommandations de la CNAMETS, dans ce cas, la présence de trois gardiens est nécessaire.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



681 kg/hab/an

en 2024 pour Thonon
Agglomération



389 kg/hab/an

pour la collecte en déchetteries,
soit 22 727 tonnes de déchets
issus des quatre déchetteries.



81 kg/hab/an

pour la collecte sélective, soit 4 004 tonnes
de verre collectées (41 kg/hab/an) et 3911
tonnes de multimatériaux (emballages et
papiers; 40 kg/hab/an)



211 kg/hab/an

pour la collecte des
ordures ménagères pour
Thonon Agglomération,
soit 20 463 tonnes

LE VERRE



- Collecté en apport volontaire par la société EXCOFFIER.
- Transféré sur le site de Bons-en-Chablais
- Pris en charge par le verrier OI-MANUFACTURING pour être recyclé.
- 4 004 tonnes de verre** collectées en apport volontaire sur les 25 communes, soit 42 kg/hab/an.

Comparatif avec les chiffres régionaux (2022)

- 222 kg/hab/an** pour la collecte en déchetteries
- 88 kg/hab/an** pour la collecte sélective
- 216 kg/hab/an** pour la collecte des ordures ménagères.
 - Soit **526 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés** au niveau régional en 2022

LE MULTIMATÉRIAUX (EMBALLAGES ET PAPIER)



Le flux « multimatériaux », constitué du mélange **emballages et papiers** est collecté en apport volontaire par deux sociétés privées et en régie en porte à porte à Thonon-les-Bains. Les déchets sont ensuite transférés au quai de transfert à Thonon-les-Bains où ils sont alors compactés avant d'être acheminés vers le centre de tri.



Depuis le 1er janvier 2023, le geste de tri des habitants a été simplifié, **tous les emballages (en plastique, en métal et en cartons)** ainsi que **les petits métaux et papiers** peuvent être déposés dans le conteneur/bac jaune. Ces consignes sont les mêmes au niveau national.

Pour faire face à ces nouvelles modalités de tri, les collectivités de Haute-Savoie, dont Thonon agglomération se sont regroupées pour attribuer un marché de transfert, tri des emballages à la société Excoffier Recyclage. Ce nouveau centre de tri a été mis en service en mars 2023, à Chêne-en-Semine.

En 2024, 3911 tonnes d'emballages ont été collectées, soit 40 kg/hab/an.

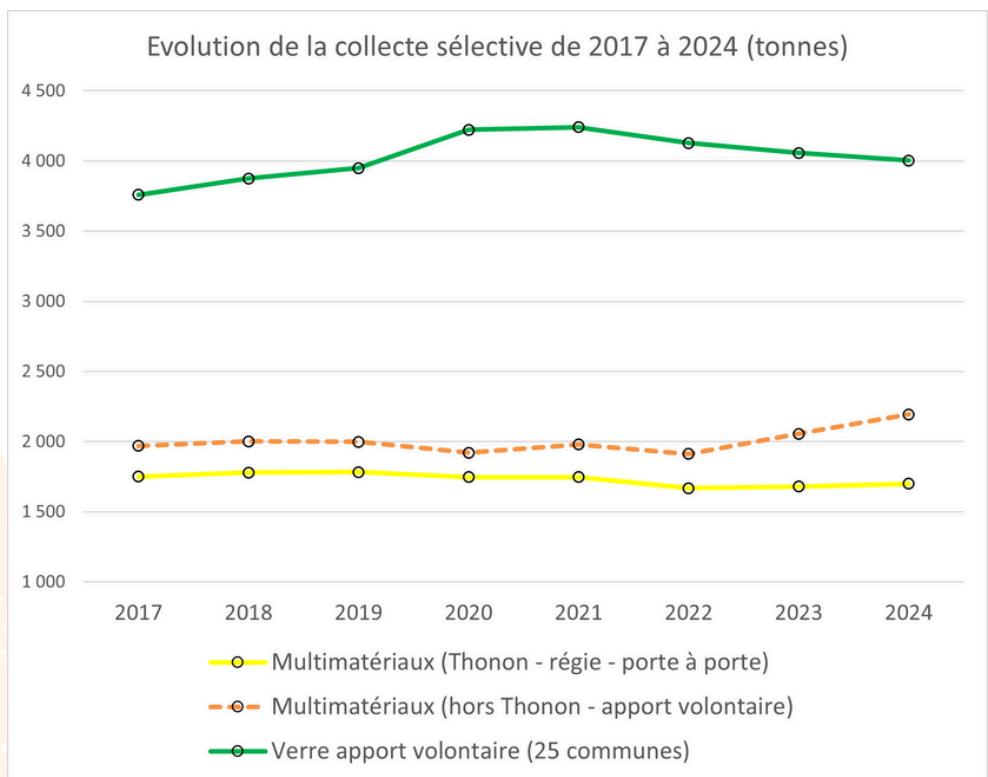
Malheureusement, un important incendie s'est déclaré en octobre 2023 au sein du centre de tri. Des déroutages ont été mis en place pour maintenir une continuité de service.

Les autres centres de tri utilisés :

- ALTEM – Strasbourg (67)
- PAPREC – La Tronche (38)
- PAPREC – Noidans (70)
- PAPREC Richwiller (68)
- PAPREC Angers (49)

LES REPRENEURS POUR CHAQUE CATÉGORIE

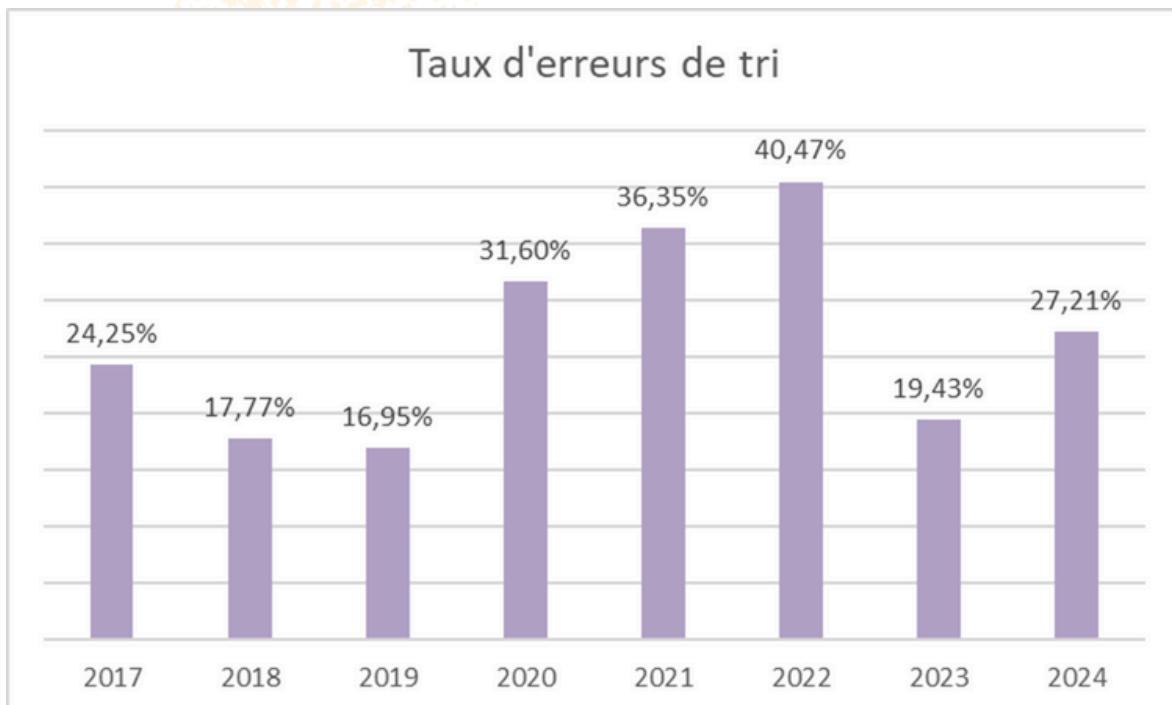
Matériaux (Sorte, indice national)	Définition	Repreneurs	Recycleurs
1.02	Gros de Magasin , Papiers cartons mêlés contenant environ 40% de journaux magazines.	EXCOFFIER	90 % en France 10% en Allemagne
1.05	Cartons ondulés usés , provenant des déchetteries ou des points d'apport.	EXCOFFIER	France principalement, puis Allemagne ou nord de l'Italie.
1.11	Journaux, revues magazines	Groupement EXCOFFIER / NORSKESKOG	100 % en France
5.02	Cartonnettes, ou papiers cartons non complexes	EXCOFFIER	90 % en Allemagne 10 % en France
5.03	Papiers cartons complexes, multicouches	REVIPAC	Cadre Européen : Nord Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Autriche.
Plastiques		VALORPLAST	100 % en Europe, dont 70% en France
Aluminium		REGEAL AFFIMET	France et Allemagne
Acier		ARCELOR MITTAL	100 % France
Verre		O-I Manufacturing	100 % France
Flux développement	Nouvelles résines en extension des consignes de tri : flux de plastiques rigides en mélange + souples	CITEO	France et Europe



Les tonnages de collecte sélectives sont présentés dans le graphique ci-dessus. Pour faciliter la lecture, la courbe orange présente l'addition des tonnages de papiers et emballages entre 2017 et 2024.

LES ERREURS DE TRI

Les erreurs de tri sont constituées des **déchets indésirables** déposés par les usagers dans les conteneurs emballages – papiers. Ces indésirables sont collectés dans les bacs ou conteneurs jaunes puis acheminés jusqu’au centre de tri pour être extraits des flux recyclables. Ils sont ensuite incinérés.



L'écart des taux d'erreurs de tri entre la période 2020-2022 et 2023 s'explique par la mise en route en 2023 du **nouveau centre de tri à Chêne-en-Semine** début 2023. Auparavant, les emballages étaient triés à Thonon-les-Bains dans un centre de tri obsolète.

Les principales erreurs de tri sont **les textiles, le verre, les sacs d'ordures ménagères** (à Thonon-les-Bains), les **petits encombrants** (cagettes, bois) et les **déchets imbriqués**.

Les erreurs de tri représentent **1053 tonnes** pour un surcoût lié au transport, au tri et au traitement de 545 000€ TTC en 2024.

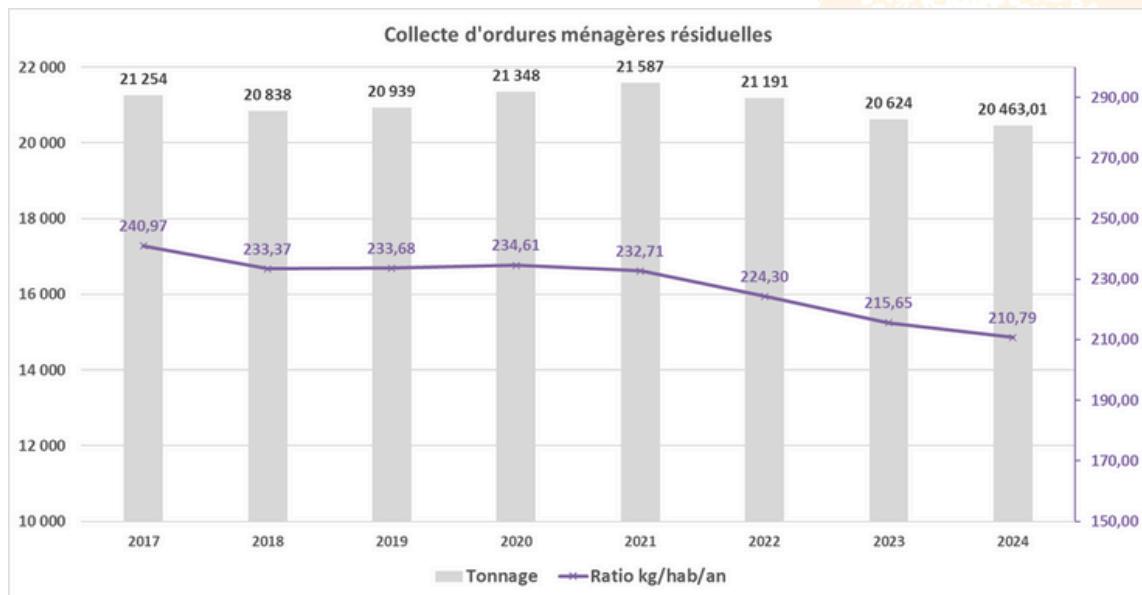
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



- Traitement dans 3 usines distinctes :**
 - La majeure partie à l'usine d'incinération de Thonon-les-Bains, qui est située sur la ZI de Vongy, 74 200 Thonon-les-Bains.
 - Les déchets issus des communes d'Armois et du Lyaud sont traités au SITOM des Vallées du Mont-Blanc, situé 1159, rue de la centrale, 74 190 Passy,
 - Les déchets issus de la commune d'Allinges sont traités à l'usine d'incinération du SIVOM de la Région de Cluses, situé à Marignier, au 164 impasse des Gravières, 74970 MARIGNIER



Collecte des ORDURES MÉNAGÈRES	Tonnes 2024	Ratio kg/hab/an 2024
COLLECTE EN PORTE-A-PORTE	14 529	215
COLLECTE EN APPOINT VOLONTAIRE	5 934	202
TOTAL AGGLOMERATION	20 463	211



L'usine d'incinération de Thonon-les-Bains

Mise en service en mai 1988 par le STOC, Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais, cette usine a coûté 8,758 M€. Elle est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2016.

L'unité est constituée d'un **four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h** à pouvoir calorifique moyen de 1.800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de **14,1 tonnes/heure de vapeur**. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.

Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement des oxydes d'azote, par injection en chaudière d'eau ammoniacale.

	Tonnages réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages délestés	Performance énergétique du four
2020	42 490	37 356	5 134	83.7%
2021	42 791	39 490	3 300	81.7%
2022	45 655	42 760	2 895	90.2%
2023	44 362	40 931	3 431	86.2%
2024	42 672	36 592	6 079	68.5%

Les transferts se font dans les usines suivantes : SILA à Annecy, SITOM du Mont Blanc à Passy, le SIVOM de la Région de Cluses, le SIDEFAGE à Bellegarde, le SITOM Nord Isère.

L'usine d'incinération de Marignier

L'usine d'incinération de Marignier a été construite en 1982, **45 000 T de déchets par an** sont traités. La production électrique correspond à la consommation moyenne de 3 500 foyers (17 828 MWh élec).

L'exploitant est la société Véolia Propreté Rhin Rhône, via la société ARVALIA.

En 2024, l'usine a traité **47 421 tonnes d'ordures ménagères** dont **851 tonnes** pour le compte de Thonon agglomération.



Pour plus d'infos :

- [Unité de valorisation énergétique](#)
- [Visite virtuelle de l'installation](#)

Production de chaleur ou électricité :

- Quantité de chaleur livrée au Réseau chauffage urbain du bassin Clusien 30 468,00 MWh
- Quantité d'électricité produite : 18 344,63 MWh
- Perf énergétique : 94,23

L'usine d'incinération de Passy

L'usine d'incinération a été construite en 1995, et dimensionnée pour recevoir **60 000 tonnes de déchets par an** dont 5 000 tonnes de boues de Station d'Epuration.

L'exploitant est SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ.

En 2023, l'usine a traité **60 650 tonnes de déchets** dont **450 tonnes** pour le compte de Thonon Agglomération.

La performance énergétique est de 65.4 % (valorisation R1).

L'usine a produit **30 086 MWh** en 2024.

LES TEXTILES

La collecte des textiles est assurée en prestation de service par l'association Re-Née, située à Thonon-les-Bains.

Tonnages de textiles collectés sur Thonon Agglomération			
Tonnes 2023	Tonnes 2024	% tonnes 2023 - 2024	Ratio kg/hab/an 2024
337	405	+20%	4.17 kg/hab/an



405 T

de textiles collectés



Sur les 405 tonnes collectées, seules **10 % sont triées à Thonon-les-Bains**, dans les locaux de l'association.

Le site comprend : une salle de tri, une salle de couture et un magasin pour la revente de la « crème ».

Les 90 % restants sont revendus à Tri Vallées qui les évacue dans son centre de tri en Savoie, Alpes TLC à Ugine.

Les textiles sont triés par un effectif de 39 personnes dont 32 en contrats d'insertion.

180 familles de textiles sont triées et globalement les taux de valorisation sont les suivants :

- 55% réemploi dont 5% dans nos friperies locales
- 20% chiffonnage
- 20% effilochage
- 5% déchets



Le réemploi hors friperies locales part en grande partie à l'export, en Afrique ou en Europe de l'Est. Le chiffonnage est produit en Tunisie ou au Portugal.

Bilan social :

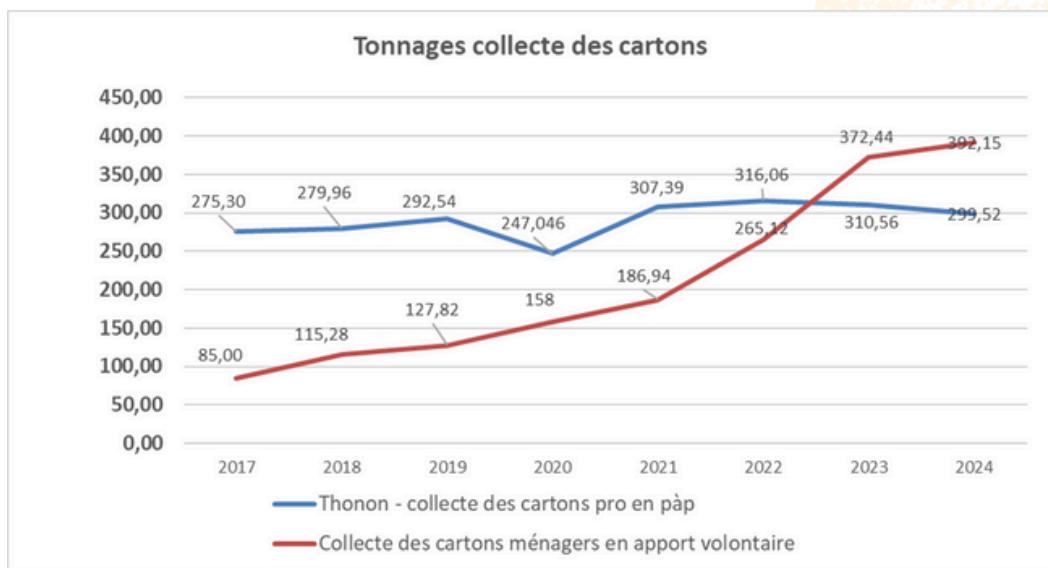
- L'Atelier Re-Née a salarié 77 personnes, parmi lesquels 29 bénéficiaires du RSA (soit 38% de BRSA)
- L'Atelier a recruté 41 nouveaux salariés, sur un contrat initial de 4 mois
- 45 072 heures de travail ont été produites (soit 24,7 ETP)
- 70 % des salariés de l'Atelier étaient des femmes
- 32 salariés sont sorties de la structure pour une durée moyenne passée dans celle-ci de 10,8 mois
- 14 d'entre eux sont sortis en emploi ou en formation

LES CARTONS MÉNAGERS ET COMMERCIAUX

- Depuis 2016, **132 conteneurs** sont à la disposition des usagers pour la collecte des gros cartons dans toutes les communes de Thonon agglomération, hors Thonon-les-Bains.
- Pour les commerçants de la ville de Thonon-les-Bains, la collecte des cartons issus des activités économiques est effectuée en porte-à-porte, une fois par semaine. Celle-ci est effectuée le mardi par une entreprise privée : de 9h30 à 13h30 sur les quartiers périphériques, de 19h00 à 22h00 sur le centre-ville.

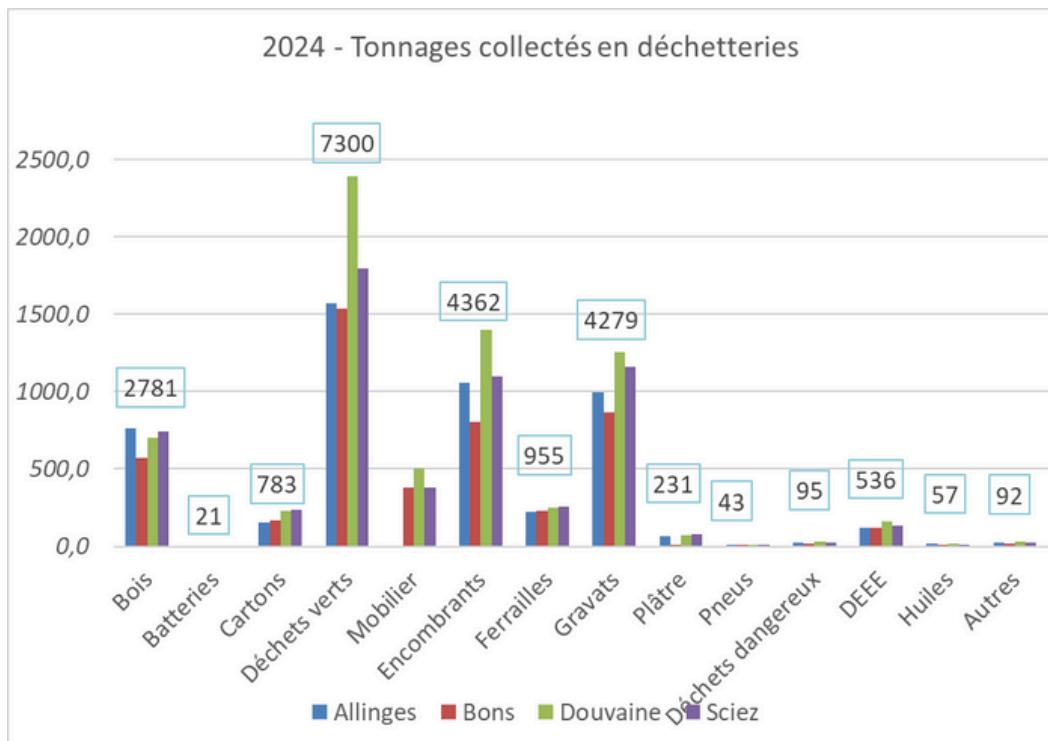


Au-delà d'un plafond hebdomadaire de production (**plafond de 1500 litres par semaine**), les professionnels doivent **assurer l'élimination de leurs cartons**. La collectivité ne les prend pas en charge.



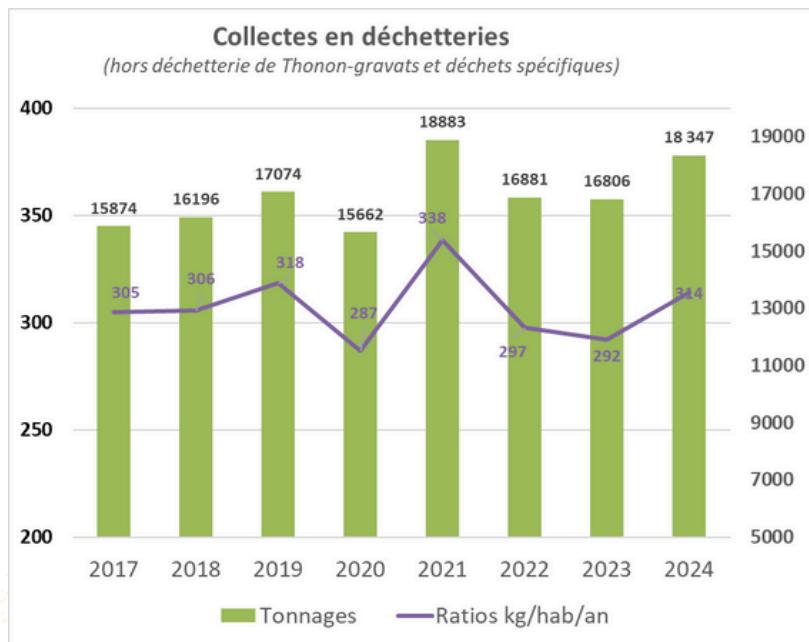
LES DÉCHETTERIES

Les différents flux de déchets collectés*



* Hors SERTE, hors population Thonon.

La catégorie « autres » déchets comprend les articles de bricolage et de jardinage, les piles, les capsules, les déchets d'activités de soins.



**Les données nationales sont comparées hors gravats et déchets diffus spécifiques (DDS), pour ces raisons, ils sont extraits du graphique et des données ci-dessous.

Globalement, hors gravats et déchets dangereux (DDS), les tonnages apportés dans les quatre déchetteries de l'agglomération **augmentent entre 2023 et 2024 (+9%)**, le ratio augmente également (+ 7.5%) passant de 292 à **314 kg/hab/an**.

Les déchets verts (125 kg/hab/an), les encombrants (75 kg/hab/an) et le bois (48 kg/hab/an) représentent les tonnages les plus importants des apports des usagers.

● Les différentes filières de traitement

Au 1er octobre 2023, un nouveau marché a été attribué pour la location, l'enlèvement et le traitement des déchets. Chaque déchet collecté possède **sa propre filière de traitement** en fonction de sa **typologie** et de ses **caractéristiques**. Ces diverses filières de traitement et de valorisation des déchets des déchetteries sont reprises et détaillées ci-dessous (nouvelles filières au 1er octobre 2023).



Flux de déchet	Collecteur	Lieu de valorisation, traitement et/ou recyclage
Bois	EXCOFFIER	Bois de classe A = valorisation énergétique à Golbey (Vosges) Bois de classe B = valorisation matière, fabrication de panneaux agglomérés à Corbenay (Haute-Saône)
Cartons	ORTEC	Recyclage matière : Papeterie SAÏCA à Valence
Déchets verts	COMPOSTIERE de Savoie	Compostage : Compostière de Savoie (Perrignier)

Encombrants	DURR	Tri à Perrignier, puis incinération à Bellegarde ou Marignier, ou production de CSR (Combustibles solides de Récupération) pour alimenter les cimenteries.
Ferraille	DEYA	DEYA SAS Récupération (Thonon), tri, compressage et cisailage puis expédition dans les aciéries Italiennes à Milan ou Turin pour recyclage.
Gravats	DURR	Tri, concassage et broyat à Fessy (74), utilisation en remblais de carrière, ou dans le secteur de la technique routière pour réaliser les soubassements de route, les terrassements.
Huiles végétales	TRIALP	Filtration et décantation à Chambéry, puis filières biocarburants ou méthanisation à proximité (Suisse ou Terr ' Agreau)
Huiles minérales	CHIMIREC	Valorisation en centres d'élimination agréés pour être régénérées (transformées en huiles de base, Allemagne ou Italie) ou valorisées (fort pouvoir calorifique, elles sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries, en France)
DDS*	TRIALP	Nombreuses filières de traitement selon le type de déchets : traitement physico-chimique, incinération spécialisée, co-incinération, démantèlement, récupération, recyclage ou autre. GEecycle/Holcim, Rochefort sur Nenon (39), SERPOL (69), TREDI (38-42), Excoffier Groisy (74)
Piles et accumulateurs	COREPILE	Regroupement EXCOFFIER (74), tri à Bletterans (39), traitement en fonction de la nature : ACCUREC RECYCLING en Allemagne, METAL BLANC, ERASTEEL, EURODIEUZE en France.
Plâtres	DURR	Recyclage en Savoie chez NANTET (73)
Pneus	GRANULATEX	Récupération et recyclage : GRANULATEX/ALIAPUR, Perrignier (74)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	EXCOFFIER pour ECO-SYSTEMES	Tri et recyclage ou valorisation matière selon le type de matériaux : <ul style="list-style-type: none"> • Gros électroménager hors froid : PURFER, St Pierre de Chandieu (69) • Gros électroménager froid : TERECOVAL, La Chambre (73) • Petits appareils en mélange : ENVIRONNEMENT RECYCLING, Lons (39) • Ecrans : SIBUET, le Cheylas (38) • Lampes : ARTEMISE, Vulaines (10)
Déchets d'ameublement (DEA)	EXCOFFIER pour ECO-MOBILIER	Tri et recyclage selon le type de matériaux : Excoffier Groisy (74)

*Les DDS sont les **déchets diffus spécifiques** (peintures, aérosols, acides, bases, produits de jardinage ...). Ils sont collectés séparément en déchetterie dans des locaux ou armoires dédiés.

Les **DDS ménagers** sont pris en charge par l'éco-organisme Eco-DDS. Les DDS considérées comme professionnels au-delà d'un certain seuil de contenance, sont gérés par la collectivité via la filière « hors Eco-DDS ». Les déchets traités par la filière via l'éco-organisme sont pris en charge **gratuitement**.

● **Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E)**

Depuis le 14 février 2007, la collecte des DEEE est gratuite pour les usagers grâce à une convention signée avec l'éco organisme Ecosystèmes.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages de DEEE collectées entre 2021 et 2024 en déchetteries :

Tonnages de déchets électroniques (DEEE)						
	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	Evolution 2023/2024	Ratios kg/hab/an 2024
Gros appareils ménagers hors froid	205.8	222	227	228		
Gros appareils ménagers froid	108.3	116	93	88		
Ecrans	46.0	40	39	37	+2.5%	9.5 kg/hab/an
Petits appareils ménagers	168.14	170	164	182.6		
Lampes	2.37	2.371	1.9	2.5		
TOTAUX	530.61	550.24	524.9	538		

Le ratio par habitant et par an de DEEE est d'environ **9 kg pour l'année 2024**, ce qui est supérieur aux performances nationales en milieu semi-urbain (6.8 kg/hab/an en 2024, données Ecosystèmes, 2024).

Les appareils électriques et lampes usagés représentent un véritable gisement de matières premières secondaires. Sur les **694 815 tonnes** de DEEE ménagers et lampes collectées au niveau national par ecosystem en 2024 :

- 79.2 % des DEEE ménagers ont été recyclés/réutilisés et **91.3 % valorisés**
- 84 % des lampes ont été recyclées
- La part restante (non valorisable) a été **isolée et traitée en installations spécialisées**.

L'accueil des professionnels à la déchetterie

Pour déposer en déchetterie des déchets issus de leur activité, les professionnels doivent se munir d'une **vignette spécifique « professionnel »** qu'ils collent sur leur véhicule. Cette vignette est exclusivement réservée aux professionnels (artisan, auto-entrepreneur, société, etc.) et ne peut être obtenue qu'auprès des **services techniques de l'agglomération**.

Tout dépôt de déchet par un professionnel non muni de sa vignette est alors **interdit**, et ce même pour des déchets non soumis à facturation comme le carton ou la ferraille. L'obtention de la vignette se fait après **signature d'une convention d'accès** valant acceptation du règlement et la fourniture de pièces justificatives qui servent à la facturation.

Une fois sa vignette apposée sur son véhicule, et à chacun de ses passages en déchetterie, le professionnel doit **se présenter systématiquement au gardien** dès son arrivée et avant tout dépôt pour **estimer ensemble** le type et le volume de déchets à déposer et **co-signer un bon de dépôt**.

Les modalités de tarification et de facturation des déchets professionnels déposés à la déchetterie sont les suivantes :

- Les tarifs sont révisables par délibération du conseil communautaire.
- La facturation est ensuite établie trimestriellement par l'agglomération à partir des bons de dépôts signés, selon les quantités évaluées et les justificatifs fournis à l'obtention de la vignette.

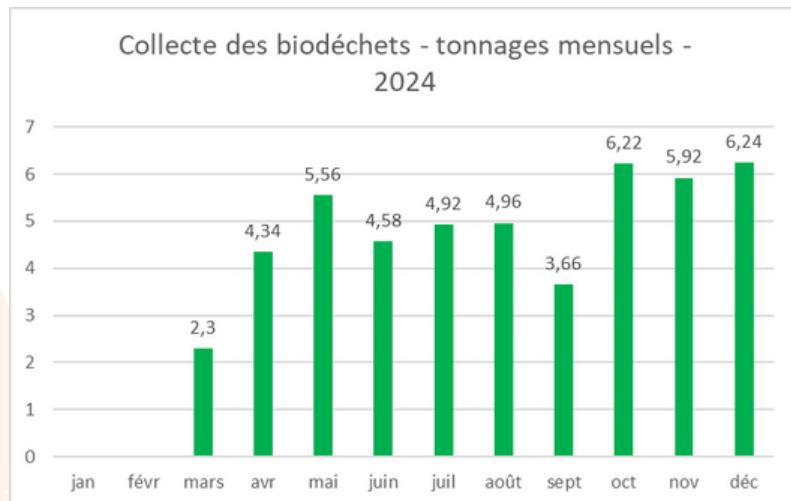
En 2024, les tarifs des dépôts étaient les suivants :

Matériaux	Tarifs	Unités
Bois	11.50 €	Le m3
Cartons	3.00 €	Le m3
Déchets verts	16.00 €	Le m3
Encombrants	18.00 €	Le m3
Ferrailles	0.00 €	Le m3
Gravats	55.00 €	Le m3
Huiles minérales	0.15 €	Le litre
Huiles végétales	0.10 €	Le litre
Produits toxiques	0.86 €	Le litre

Remarque : Hormis les cartons, les batteries et la ferraille qui sont revalorisés, les principaux dépôts des professionnels concernent des déchets pour lesquels l'agglomération ne perçoit pas de recettes ni de soutiens (encombrants, gravats, bois, végétaux et déchets ménagers spéciaux). Ce sont des déchets qui génèrent un coût de traitement.

La collecte des biodéchets

La collecte des biodéchets est faite dans des bornes d'apport volontaire renfermant des bacs de 240 litres, collectés une à deux fois par semaine. 49 bornes sont en service depuis mars 2024 dont 39 à Thonon. Il s'agit de 5 800 habitants desservis, soit environ 1 100 participants.



de biodéchets collectées et traitées à l'usine de
méthanisation de Veigy-Foncenex

INFORMATION ET PRÉVENTION, RÉDUCTION

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

La sensibilisation en porte-à-porte

Une équipe d'ambassadeurs du tri réalise une mission de communication / sensibilisation pour :

- Rappeler les consignes de tri et les solutions de prévention pour réduire les déchets lorsqu'une commune passe à la collecte des ordures ménagères en apport volontaire.

En mai 2024, les foyers des communes de Massongy et Messery ont reçu la visite d'ambassadeurs du tri, soit environ **4000 habitants**. La campagne s'est poursuivie en octobre 2024 avec la commune d'Excenevex, soit environ **1300 habitants**.

Lettre d'information sur la gestion du tri, erreur de tri, rappel des horaires de sortie des bacs	2821 courriers distribués en porte à porte.
Distributions de guides du tri	2491 guides
Kit nouveaux arrivants	334 kits distribués

40

classes sensibilisées pour l'année scolaire 2023-2024



La sensibilisation des scolaires

Depuis 2018, animations pour les classes de CE2-CM2 pour sensibiliser les scolaires à la prévention et au tri sélectif.

- **Module A** : S'inspirer de la nature pour gérer les déchets
- **Module B** : Agir pour l'environnement et ma santé
- **Module C** : Zéro Déchet !
- **Module D** : Compostage (*uniquement si l'école possède un composteur*)

Pour chaque module : deux animations sur les déchets et un évènement de clôture (interclasse ou action de ramassage des déchets suivi d'un pique-nique zéro plastique).

Bilan animations scolaires	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Etablissements	13	18	13	13	17
Classes sensibilisées	40	40	48	51	52
Elèves	1017	992	1305	1419	1905

● Les stands et animations



- 13 jeudis matin au marché de Thonon-les-Bains : **498 personnes rencontrées**
- 11 journées de stands (dont 6 coorganisées par Thonon Agglomération) : **652 personnes rencontrées**
- Animations compostage en milieu scolaire et périscolaire : **876 personnes sensibilisées**
- Animations compostage en résidence et sites publics : **459 personnes sensibilisées**



Le soutien des “Chasses aux déchets”

Thonon Agglomération continue d'apporter son soutien aux initiatives lancées par les communes et associations locales autour des journées de nettoyage.

En 2024, elle a renouvelé sa participation en aidant **sept communes** par le prêt de matériel.

L'atelier Re-Née

Evénement	Date	Atelier	Lieu	Coût	Financement	Public
Journée de la réparation	18/10/2024	Vêtement de seconde main à réparer	R'mize	300€	Refashion TA	5 personnes
Repair vêtement + Repair bijoux	26/10/2024	En partenariat avec Repair Café	R'mize	300€	Refashion AMI	5 personnes
Colis solidaire - Mairie de Sciez	20/11/2024	En partenariat avec la R'mize et le FCS	FCS	90€	FCS	15 enfants (6-11 ans)
Périscolaire Morillon	27/11/2024		R'mize	200€	Refashion TA	7 enfants + 2 adultes
SERD	30/11/2024	Repair vêtement	R'mize	300€		Citoyen
		Apprendre à entretenir son vélo	R'mize	300€		Citoyen
		Exposition itinérante	R'mize		Refashion AMI	Adultes / enfants
Festival du film de la Terre	21/11/2024	Débat suite à la projection du film FastFashion	Le France		Refashion AMI	160 élèves 15 adultes
Sensibilisation éco-délégués	11/12/2024	Repair vêtement + kakémono “Et moi dans tout ça ?”	R'mize	200€	Refashion TA ou AMI	15 collégiens

PRÉVENTION ET DÉCHETS ORGANIQUES

865

interventions réalisées



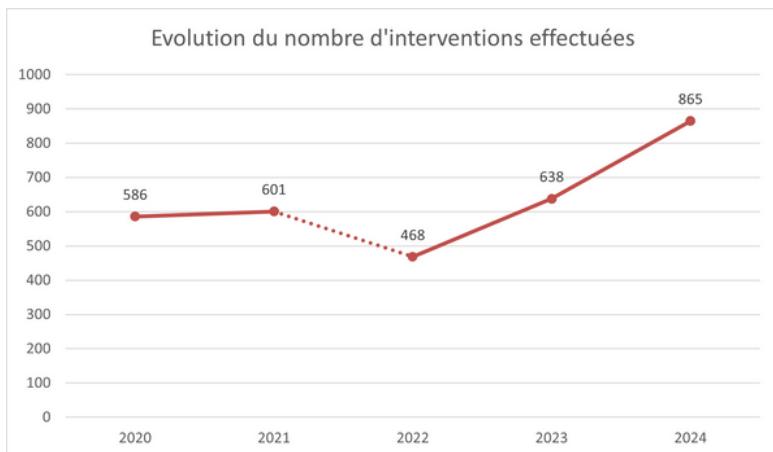
Un service de broyage à domicile des déchets verts est proposé aux foyers des 25 communes.

Le service a été déployé en 2017 à l'échelle de l'agglomération. Les campagnes printanières et automnales ont été assurées, selon les secteurs, par les deux associations locales d'insertion, Chablais Insertion et le LIEN (Léman Insertion Environnement).

Périodes d'intervention :

- Printemps : du 12 février au 31 mai 2024
- Automne-hiver : du 16 septembre au 20 décembre 2024

En 2024, **865 interventions** ont été réalisées : 380 au printemps et 485 à l'automne, avec un taux d'utilisation du service de 90%. Le volume moyen broyé par intervention est de **13 m³**.



11 400 m³

de végétaux détournés des déchetteries, soit un poids moyen évité estimé à 852 tonnes de végétaux.

● Le compostage : l'équipement des foyers progresse encore

• Le compostage individuel

Thonon Agglomération fournit un composteur à tous les foyers de l'agglomération qui ont fait la demande.

En 2024, **1199 composteurs** ont été fournis.

La collectivité organise des ateliers compostage qui permettent aux participants d'avoir des conseils et des informations pour réussir leur compost et repartir avec un composteur. En 2024, **25 ateliers** ont été organisés.



• Le compostage collectif

Le programme de mise à disposition de composteurs en pied d'immeubles ou de quartier a démarré en 2014.

En 2024, ce sont environ **79 sites** qui sont en fonctionnement sur le territoire de Thonon agglomération qui ont permis de détourner 15 tonnes de déchets organiques. 27 sites ont été installés en 2024.

Ainsi, le territoire de l'agglomération compte :

- 32 sites en établissement : écoles, EHPAD, crèches, services publics,
- 48 sites en pied d'immeubles : copropriétés ou résidences,
- 5 sites de quartiers, dans les communes d'Orcier, Nernier, Veigy, Ballaison, Sciez et Perrignier.



RÉEMPLOI - RÉUTILISATION



La ressourcerie La R'MIZE

Acquisition en 2021 d'un local de 1350 m² dans la zone commerciale d'Anty-sur-Léman, pour un montant de 2.4 M€. L'association porteuse du projet de ressourcerie du Chablais, La R'MIZE, a bénéficié de ce local via un bail emphytéotique et a pu ainsi démarrer les travaux d'aménagement intérieur afin d'ouvrir la première ressourcerie du Chablais à l'automne 2022.

L'objectif est de valoriser **200 tonnes de déchets** issus des déchetteries du territoire : mobilier, articles de puériculture, déchets électroniques, articles de sport sont ainsi collectés en déchetterie, réparés si nécessaire et trouvent ainsi une seconde vie.

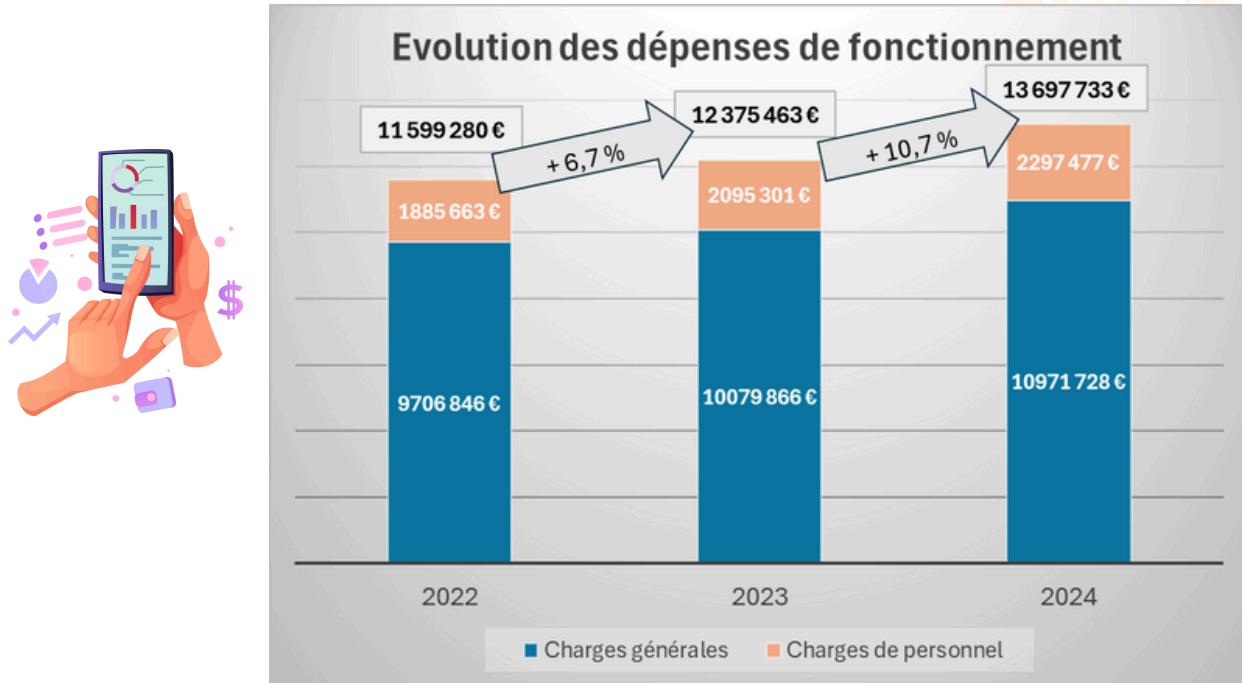


Zone de gratuité

Portée par des associations partenaires, les associations investies dans ces événements se saisissent désormais pleinement de leur organisation. Thonon Agglomération continue à les soutenir à travers notamment le financement de la mise à disposition de bennes pour la collecte des produits qui n'ont pas pu être réutilisés. La zone de gratuité de Veigy-Foncenex a eu lieu le samedi 28 septembre 2024.

INDICATEURS FINANCIERS

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges générales comprennent principalement les dépenses pour les **prestations de services** : exploitation des 4 déchetteries intercommunales, collectes et incinération des ordures ménagères, collecte, tri des déchets recyclables, animations scolaires, communication en porte à porte et actions de prévention.

La principale augmentation des dépenses de fonctionnement concerne les dépenses pour le tri des **déchets recyclables** :

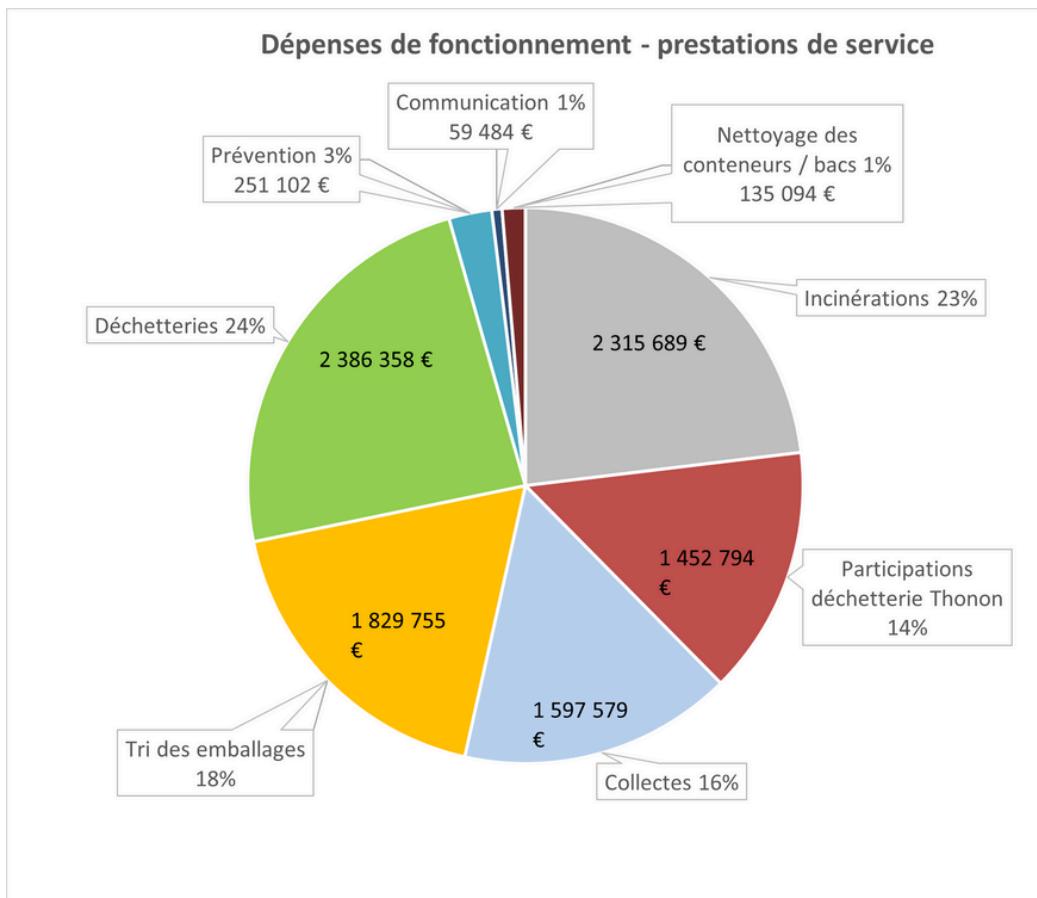
- Augmentation des **tonnages collectés et traités**,
- Augmentation conséquente des **tonnages de refus de tri**,
- Augmentation de 14% des prix unitaires du marché (révision de prix trimestrielle) pour la **réception des déchets, le transfert, le tri et le traitement des refus**,
- Prise en charge des **surcoûts pour le transport des déchets vers d'autres centres de tri** (Alsace, région Lyonnaise, Grenoble, principalement) à hauteur de 315 000 € pour l'année 2024.

Les dépenses de communication et de prévention ont augmenté de **90 000 €** entre 2023 et 2024.

Les participations pour la déchetterie de Thonon ont augmenté de **80 000 €** entre 2023 et 2024. Les autres postes ont tendance à stagner ou diminuer du fait d'une révision de prix négative et d'un renouvellement de contrats fin 2023 pour les déchetteries avec des coûts revus à la baisse.

Les charges de personnel comprennent les rémunérations des agents, les cotisations CNFPT, URSSAF, ASSEDIC, et caisses de retraite.

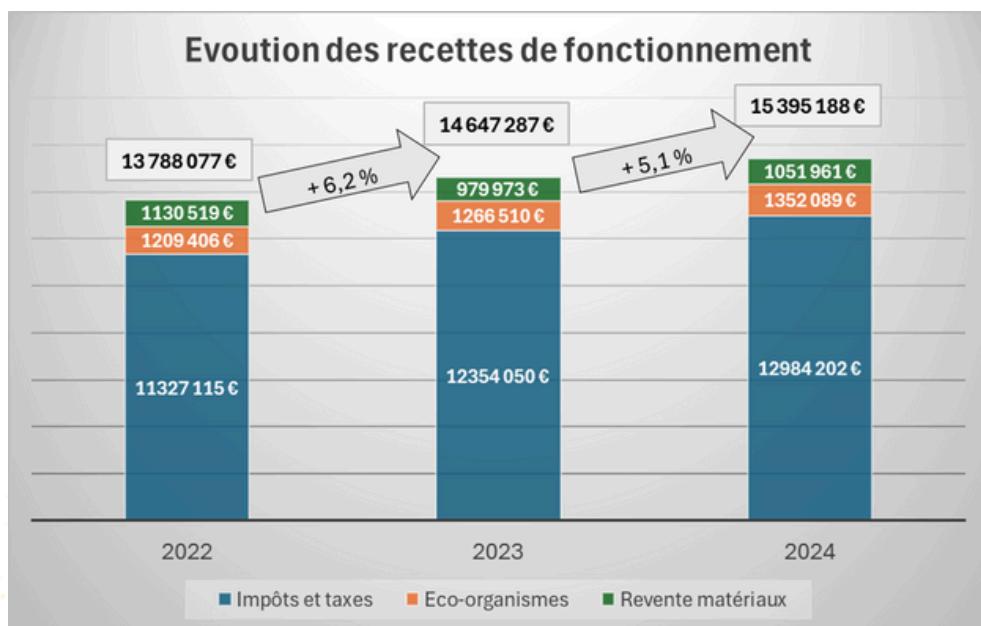
DÉCOMPOSITION DES CHARGES GÉNÉRALES



Les principales dépenses de prestations de service concernent :

- **Les déchetteries (24 %)**, pour la location de bennes, l'enlèvement des déchets et le traitement.
- **L'incinération des ordures ménagères (23 %)**, à Thonon-les-Bains, Malignier et Passy,
- **Le tri des emballages (18 %)**,
- **Les collectes (16%)** : collecte des ordures ménagères en porte à porte, en apport volontaire, collecte des déchets recyclables, collecte des cartons,
- Puis la **participation aux dépenses de fonctionnement** de la déchetterie de Thonon (14%),
- Enfin les dépenses de **prévention** (broyage à domicile, sensibilisation des scolaires, prestations de service pour le compostage, sensibilisation en porte à porte).

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



La principale recette de fonctionnement du service est la **TEOM (84 %)**, puis les **aides des éco-organismes (9%)** pour la collecte sélective et les filières en déchetteries, et la **revente des matériaux (7%)** issus des déchetteries et de la collecte sélective (métaux, cartons, plastiques etc ...).

BILAN - TAUX D'ÉPARGNE BRUT

CFU / CA	Dépenses fonctionnement	Evolution des dépenses	Recettes fonctionnement	Evolution des recettes	Epargne	
2024	13 697 732 €	10,7%	15 395 188 €	5,1%	1 697 456 €	11%
2023	12 375 463 €	6,7%	14 647 286 €	6,2%	2 271 823 €	16%
2022	11 599 280 €		13 788 077 €		2 188 797 €	16%

L'épargne brute correspond à la **différence entre le montant des recettes de fonctionnement et le montant de ses dépenses de fonctionnement**.

Le taux d'épargne baisse significativement en passant de **16%** en 2023 à **11%** en 2024. La capacité d'épargne du service diminue, il convient donc d'être **vigilant sur les dépenses et les recettes** afin de ne pas franchir le premier seuil d'alerte de 10%.

LES COÛTS AIDÉS PAR FLUX

Les coûts aidés 2023 sont issus de la matrice de coût élaborée chaque année.

Ils représentent les **charges par flux, moins les aides et revente de matériaux**. Ils représentent les **restes à charge** pour la collectivité.

Les coûts aidés (€HT/hab) régionaux 2022 sont les suivants :

Répartition des coûts complets et aidés (en €HT/hab) en AuRA

2022 en €/habitant	OMR	Verre	Recyclables	Déchets des déchèteries	Ensemble des flux
COÛT COMPLET = total des charges	65,7 (44 - 88)	3,5 (2,2 - 8)	22,6 (15 - 41)	40 (25 - 60)	135,6 (105 - 176)
COÛT AIDE en €HT = coût complet moins les produits	65 (41 - 93)	1,9 (0,9 - 4,3)	6,5 (0,4 - 20,5)	34 (21 - 54)	109,5 (78 - 164)

Les coûts aidés (€HT / hab) à Thonon Agglomération sont les suivants :

2023 en €HT/hab	OMr	Verre	Recyclables	Déchetteries	Ensemble des flux
COÛT AIDE	51.8 €	2.8 €	12.7 €	53.0 €	122€

Le tableau ci-dessus montre que :

- Le coût aidé total du service de Thonon Agglomération (**122 €HT/hab** - tous flux en 2023) est supérieur au coût aidé régional 2022 (93€HT/hab) ;
- Les écarts de coûts les plus importants concernent les dépenses liées à la **gestion des déchèteries**. Pour les déchèteries, le coût aidé pour Thonon agglomération est de **53 €HT/hab** comparé à un coût aidé régional de 34 €HT/hab.

Les déchèteries constituent un axe important d'optimisation du service, les indicateurs techniques et financiers le démontrent. Cette optimisation passe par un **meilleur contrôle des accès** et par une **réflexion poussée sur la gestion de différents flux**, dont les tonnages sont coûteux et importants, via la mise en place des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (Filières REP).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 21 couvre les dépenses pour la fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les dépenses s'élèvent à 2 081 271 €

Le chapitre 23 comprend les dépenses liées au génie civil pour l'installation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Les dépenses s'élèvent à 1 220 277 €.

En 2024, ces dépenses ont permis de couvrir les opérations suivantes :

- L'installation de **247 conteneurs** répartis dans 38 espaces-tri à Excenevex, Massongy, Messery, Thonon-les-Bains.
- L'acquisition de **deux broyeurs** : 48 000 €
- L'achat de **conteneurs aériens** et de **bacs de collecte** : 250 000 €
- Le déploiement des **bornes biodéchets** à hauteur de : 73 000 €



PROJETS MENÉS EN 2024

PROJETS MENÉS EN 2024



LANCEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

- Délibération cadre adoptée le 30/01/24 pour l'élaboration du PLPDMA : définition de la gouvernance, planning prévisionnel et moyens disponibles pour la mise en œuvre du projet.
- Réunions de travail avec la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) pour partager le diagnostic, mettre en œuvre les ateliers participatifs afin de prioriser les actions de réduction des déchets.
- Plan de communication établi pour 2025 avec la définition du budget et une présentation des actions prioritaires retenues au Bureau Communautaire fin 2024.

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE L'APPORT VOLONTAIRE

Après l'attribution du marché de fourniture et d'installation de conteneurs (conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens) en novembre 2023, pour un montant de 12 000 000 €TTC sur quatre ans, les chantiers d'installation se sont poursuivis pour le déploiement des espaces tri dans les communes d'Excenevex, Massongy, Messery et Thonon-les-Bains.

38 sites ont été installés, pour un montant de 1.6 M€ en fourniture et 1.2 M€ de travaux.

DÉBUT DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN BORNE D'APPORT VOLONTAIRE POUR 2024

Le Bureau Communautaire du 20 décembre 2022 a retenu les principes de mise en œuvre de solution de tri à la source des biodéchets suivants :

- Donner la priorité au compostage partout où cela est possible
- En complément, pour les zones urbaines denses, déploiement d'une collecte en borne d'apport volontaire.

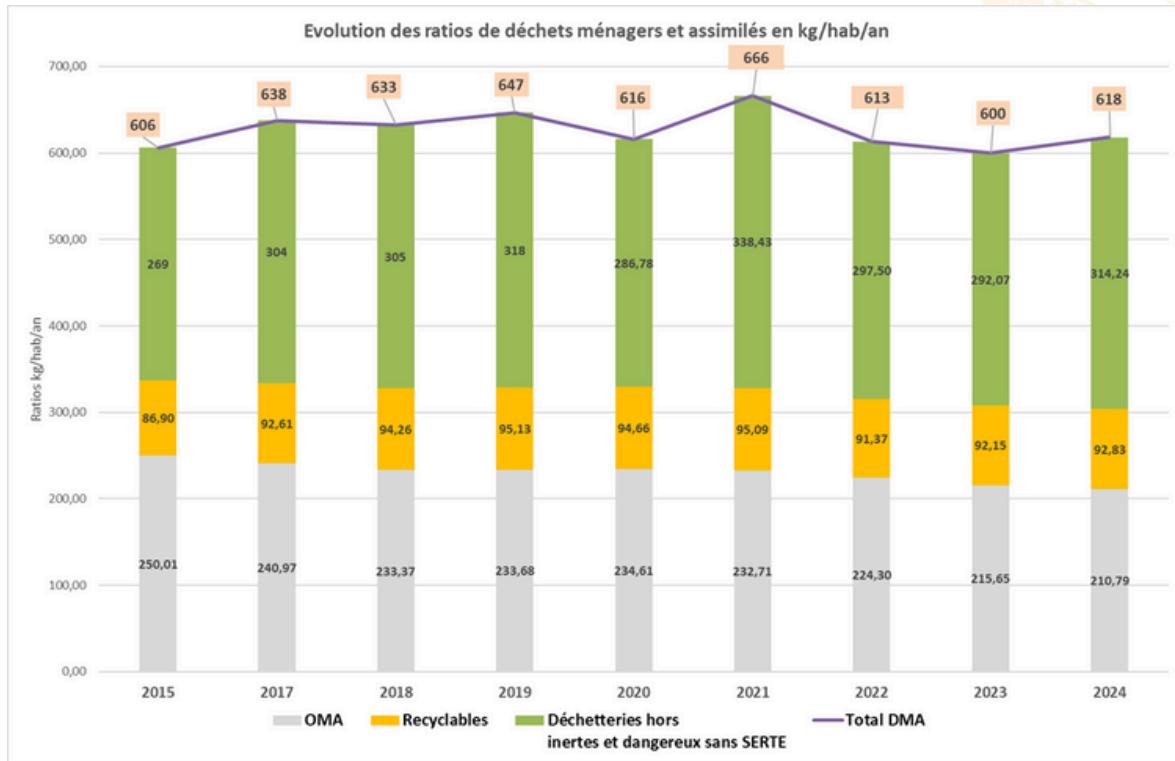
Le projet reçoit le soutien du fond d'accélération pour la transition écologique dit Fonds vert pour un montant de 430 000 € d'aides réparties sur 4 années.

Pour accélérer l'équipement des habitants, les élus ont délibéré en 2023 pour une mise à disposition gratuite de composteurs en bois.

En mars 2024, la collecte des biodéchets débute à Thonon-les-Bains et à Sciez, avec 49 bornes déployées dont 39 à Thonon.

SYNTHÈSE

● Production de déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie du SERTE et gravats)



OMA : Ordures Ménagères et Assimilés = poubelle grise

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés = OMA + déchets recyclables + déchetteries

La production de déchets sur territoire de Thonon agglomération :

- A une tendance baissière pour le flux **ordures ménagères**,
- Est en **nette augmentation dans les déchetteries** entre 2023 et 2024 (20 771 tonnes => 22 727 tonnes)
- Est **supérieure à la moyenne régionale** : 618 kg/hab/an pour l'agglomération (hors SERTE) en 2024 et 510 kg/hab/an pour la Région en 2023.

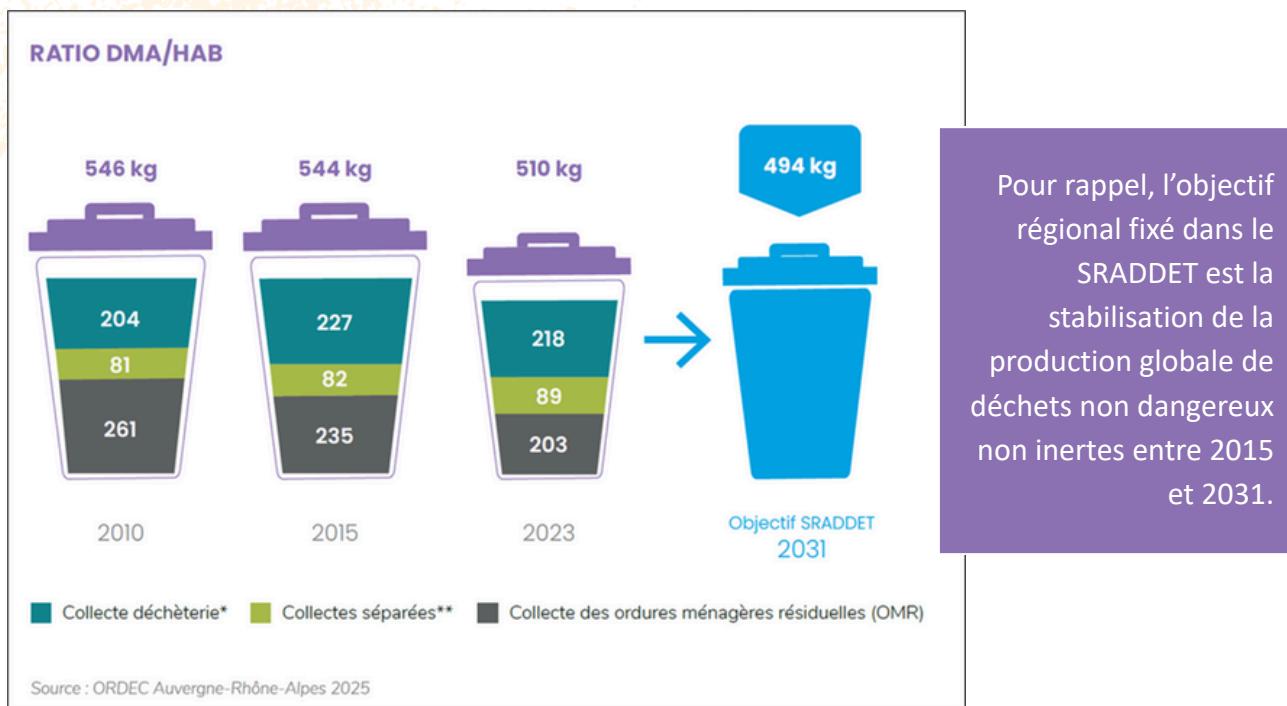
La baisse des ordures ménagères résiduelles et l'augmentation de la collecte des déchets recyclables s'expliquent par :

- Le **déploiement de l'apport volontaire**, qui incite à diminuer le volume d'ordures ménagères et à trier plus et mieux (moins d'erreurs de tri),
- La **poursuite des actions de prévention et de sensibilisation**,
- La **simplification du geste de tri** avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Les apports en déchetteries restent très importants, notamment pour les **déchets verts** et les **encombrants**. La quantité de déchets verts augmente de **14%**, les gravats de **10 %** et le bois de **4%** par rapport à 2023.

Ces résultats montrent que la production de DMA (hors inertes et déchets dangereux) reste élevée, surtout dans les déchetteries.

Objectifs de diminution de production des déchets ménagers



Les objectifs de la Loi AGEC fixent une baisse de -15% de DMA par habitant en 2030 par rapport à 2010 (- 85kg/hab/an).

Pour respecter ces objectifs, Thonon Agglomération doit atteindre un ratio de production de déchets ménagers et assimilés de **526 kg/hab/an en 2030**.

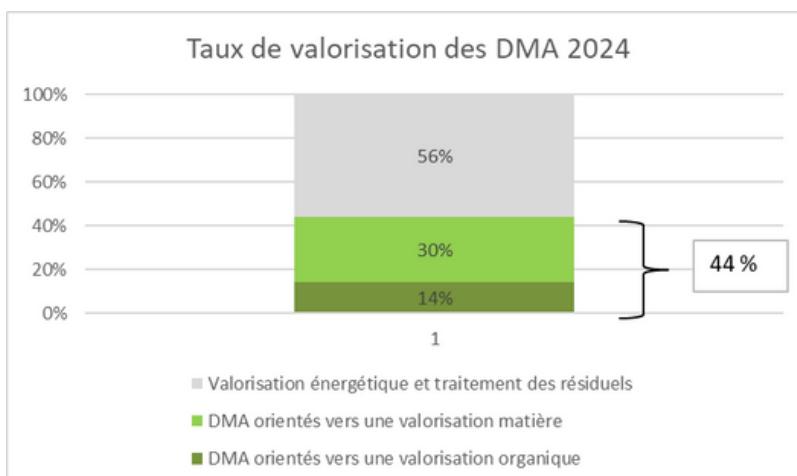
Objectifs de valorisation matière des déchets ménagers

Concernant la valorisation matière, le SRADDET fixe un objectif d'atteindre un taux de valorisation matière et organique de :

- 65 % en 2025,
- 70 % en 2031.

En 2024, le taux de valorisation matière et organique est de **44 %** pour Thonon Agglomération.

Il est en dessous de l'objectif fixé par le SRADDET pour 2025.



Les objectifs de réduction et de valorisation matière peuvent être atteints par :

- La **poursuite du travail de prévention et de communication**, afin de réduire la quantité de globale de déchets et la part de déchets qui ne sont pas traités en valorisation matière,
- Un **travail ciblé en déchetteries**, où les coûts et les tonnages sont les plus importants.

THONON
agglomération



Crédits photos : Yvan Tisseyre, Téo Jaffre, Florian Legrand, Bertrand Baussant, Thonon Agglomération

www.thononagglo.fr

